



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le **03 MARS 2025**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Lundi 10 mars 2025 à 14h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Préparation du Comité Syndical du 27 mars 2025

1. Compte de gestion de l'exercice 2024
2. Compte administratif de l'exercice 2024
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
4. Préparation du budget primitif de l'exercice 2025
5. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
6. Ventilation GEMAPI / hors GEMAPI du budget primitif 2025
7. Cotisations des membres pour l'exercice 2025
8. Acquisition de parcelles sur la commune de Bédarrides
9. Acquisition de parcelles sur la commune de Courthézon
10. Décision du Bureau : choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouvèze – M2025-06-T

Questions diverses

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

